

Atelier Citoyen Montreuillois #3

« Sommes-nous en démocratie ? »

Le 03 septembre 2016, le Comité des Citoyens Montreuillois (CCM) et Démocratie Moderne, ont organisé à Montreuil un troisième atelier citoyen.

Ces ateliers ont pour objectif de permettre à chaque citoyen qui le désire de débattre et travailler en groupe dans un cadre démocratique sur des thématiques citoyennes.

Notre Intervenant durant cet atelier



André BELLON

Polytechnicien, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, DES d'économie et administrateur de l'INSEE. Il fut élu député PS dans les années 1980 et élu Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale en 1992.

Retiré de la politique, critique sur les dérives du PS et de la vie politique française, il est un collaborateur régulier du Monde diplomatique.

En 2007, il fonde l'association pour une Constituante dont il est président. Celle-ci appelle le peuple français à modifier les institutions et à se réapproprier la vie politique autour d'une assemblée constituante et de l'élaboration de cahiers de doléances.
(Sources Wikipédia)



RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS DE L'ATELIER

1^{ÈRE} PARTIE - CONFÉRENCE*

- Après un rapide résumé des ateliers précédents, nous avons demandé au public de nous fournir les mots qui, selon eux, définissent le mieux la démocratie. Les réponses furent les suivantes :
 - la prise de décisions ensemble
 - le respect du peuple
 - la défense de l'intérêt général
 - l'égalité
 - le respect des programmes
 - la liberté d'expression
 - le choix de nos dirigeants
 - électoraux
 - le consentement des citoyens
 - le pouvoir au peuple
 - la voix de la majorité
 - les élections
- **2 vidéos ont ensuite été diffusées** à l'ensemble du public afin de tenter de donner une définition adéquate de ce qu'est la démocratie :
 - Une vidéo institutionnelle de France TV Éducation : « **Qu'est-ce que la démocratie ?** » et
 - Un **entretien avec Francis DUPUIS-DERRY**, professeur de sciences politiques à l'UQAM et auteur de « Démocratie : histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France. »
- Nous sommes revenus sur les éléments essentiels présentés dans ces 2 vidéos et nous constatons que, selon les pays et les périodes, le mot « Démocratie » n'a pas toujours la même signification et parfois même il s'agit simplement d'un concept abstrait, un simple mot-« valise » dans lequel on peut tout mettre et donc qui n'a aucune définition concrète.
Afin de mieux comprendre cette différence d'interprétation, nous présentons plusieurs agences de notation (Institut Human Security Report Project, Freedom House et The Economist Group) qui classifient les pays du moins démocratique au plus démocratique depuis plusieurs années. Selon des critères qui leurs sont propres et de l'idée qu'elles se font de ce qu'est la démocratie, les résultats de ces agences sont très différents.



○ **Conférence** d'André BELLON « **Quel rôle le citoyen doit-il jouer dans une démocratie ?** »

Durant 45 minutes, notre intervenant a détaillé le rôle que, selon lui, tout individu se doit d'exercer au cours de sa vie de citoyen. Il part du constat de base que les citoyens ne voient plus actuellement d'intérêt à la politique et que les réformes des institutions montrent bien la prise de conscience du problème à toutes les échelles. Mais un gouvernement qui n'est pas soutenu par le peuple n'a pas d'avenir. Les politiques, au lieu de lâcher prise et d'ouvrir le système au peuple, se renferment sur leur pouvoir individuel et n'entendent pas les revendications citoyennes.

Dès lors, seule la réécriture des règles du jeu, par le peuple lui-même, devient essentiel.

Il rappelle d'ailleurs que la France a déjà connu 6 constituantes depuis 1789 mais qu'aucune n'a été écrite par le peuple. Or une constituante citoyenne comporte justement l'idée d'un citoyen libre qui met sa pensée en rapport avec celle des autres. C'est le cheminement qui prime sur la finalité où le citoyen se reconstitue car il s'agit d'un être responsable qui s'engage à prendre de véritables décisions.

Mais comment faire ? D'abord, on doit évaluer le système dans lequel on fait cette Constituante Citoyenne afin de le remettre en cause et de sortir de son cadre. Ceci implique que cela ne puisse émerger d'une élection comme la Présidentielle car les partis n'ont pas les moyens de résoudre une crise de cette taille.

Un seul leitmotiv prime alors : « le citoyen est la clef de voûte du changement », sinon, on bascule dans un système autoritaire. Il faut donc faire un travail idéologique allant à l'encontre de celui fait ces dernières décennies.

L'idée de constituante n'appartient à personne et si un parti s'en empare, elle devient liée à l'existence de ce même parti. Elle doit donc n'avoir aucune étiquette !

D'ailleurs on l'a encore vu avec les mouvements sociaux récents qui ont été niés par les gouvernants puisque le système ne cherche pas à résoudre les conflits de façon démocratique... il veut avancer coûte que coûte dans son propre intérêt.

Il y a de plus en plus de mouvements qui travaillent sur cette question et toutes ces initiatives devraient se coordonner, sans se fondre en une entité unique. Encore une fois, la seule chose qui doit rassembler, c'est la nécessité du changement. Ce qu'il faut, c'est que tous ces mouvements se connaissent et se rencontrent afin de tisser un réseau dense et ainsi créer un rapport de forces imposé par les citoyens non issus de la classe dirigeante.

La révolution fut aussi un mouvement national du peuple où il devançait le gouvernement en mettant en place un système juridique par l'élection directe de 1789 à 1792. A cette période, il y avait 2 pouvoirs qui coexistaient et l'un a fini par remplacer l'autre. C'est une voie plus difficile mais c'est réalisable.

Pour y parvenir, André Bellon nous présente son association : « [Pour une Constituante](#) »

Lien 1 ([Articles d'André Bellon](#)) Lien 2 ([Vidéo de présentation de l'association](#))

Fondée après le référendum de 2005 et qui représente le dernier mouvement populaire fort en France aujourd'hui.

L'association a créé des cercles citoyens un peu partout à l'échelle locale, avec des cahiers d'exigences (collecte) et a lancé une [pétition](#) : « [remplaçons la présidentielle par une constituante](#) ».

* L'intégralité des vidéos ainsi que la conférence d'André BELLON sont disponibles sur notre site internet <https://synerj.wordpress.com>



2^{NDE} PARTIE - GROUPES DE TRAVAIL

- **Nous rappelons le fonctionnement des groupes de travail**
 - Plusieurs groupes de travail sont constitués à partir des membres du public en respectant la parité.
 - Chaque groupe de 5 personnes se voit attribué une table et un animateur formé pour l'occasion.
 - Pendant 2h, les membres de chaque groupe doivent réfléchir, échanger et débattre ensemble de leurs points de vue au sein d'un espace respectueux et convivial.
 - A cette étape, nous ne recherchons ni le consensus, ni l'affrontement, les prises de parole de chaque membre d'un groupe sont contrôlées par l'animateur et chacun est encouragé à donner son point de vue dans la mesure où celui-ci peut être argumenté et débattu.
 - L'ensemble des propositions émises au sein de chaque groupe sera retranscrit sur des feuilles de compte-rendu afin de les soumettre aux votes de tous en séance plénière (voir 3^{ème} partie).
- Travail demandé aux groupes lors de cette seconde phase de l'atelier :
« **Réécrire le préambule et les 4 premiers articles de la Constitution en partant de l'existant.** »
Ces articles parlent de ce que doit être notre idéal démocratique en fixant les termes de notre pacte social que sont l'État de droit et la souveraineté.

3^{ÈME} PARTIE - PLEINIÈRE

- Tous les participants furent invités à se réunir en séance plénière pour débattre et voter pour chaque proposition faites au sein des groupes de travail.
- Pour cela, chaque participant s'est vu remettre 3 cartons de vote : Vert (Pour) / Rouge (Contre) / Blanc (Abst.)
- Les groupes de travail se sont ensuite présentés à tour de rôle devant tous les participants pour exposer le résultat de leur travail.
- **34 propositions uniques** ont été formulées par l'ensemble de tous les groupes.
- Chaque proposition a été détaillée, qu'elle ait trouvée ou non un consensus au sein du groupe, puis a été soumise au vote à l'ensemble du public afin que tous puissent la valider ou pas.
- L'ensemble des propositions et leur **résultat sont disponibles en annexe** de ce compte-rendu.



Nous tenions à remercier tous les participants qui ont répondu une nouvelle fois présent.
Nous sommes ravis de constater que leur nombre va grandissant d'édition en édition.

Nous remercions André BELLON pour son intervention
Nous avons été honorés de la présence des cinéastes Claudine Bories et Patrice Chagnard
Réalisateur des documentaires [Les règles du jeu](#) et [Les arrivants](#)

Nous remercions aussi à titre personnel Nadia, Jules, Sophie et Hakim sans qui la journée n'aurait pas pu se dérouler aussi bien et nous souhaitons la bienvenue à Mathilde qui nous a rejoint dans l'équipe pour nous aider à l'organisation des futurs ateliers.

Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain atelier

SAMEDI 15 OCTOBRE 2016 DE 14H À 18H30

SALLE STÉPHANE HESSEL

50, avenue de la Résistance 93100 Montreuil - Métro Croix de Chaux



Atelier Citoyen Montreuillois #3

Annexe : Travail en groupe

« Réécrire le préambule et les 4 premiers articles de la Constitution de 1958 »

Pour cet atelier, les participants devaient se focaliser sur la réécriture partielle ou complète des 4 premiers articles de la Constitution de la V^e République française.

Pour cela, nous avons mis à leur disposition un exemplaire de la Constitution actuelle et avons donné un accès à la proposition de nouvelle Constitution islandaise de 2011.

RAPPEL DES ARTICLES ACTUELS À RÉÉCRIRE

PRÉAMBULE

§ Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

§ En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

ARTICLE PREMIER

§ La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

§ La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

TITRE PREMIER - DE LA SOUVERAINETÉ

ARTICLE 2

§ La langue de la République est le français.

§ L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

§ L'hymne national est « La Marseillaise ».

§ La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

§ Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

ARTICLE 3

§ La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

§ Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

§ Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

§ Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 4

§ Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement.

Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.




§ Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi.

§ La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.





PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL SOUMISES AU VOTE ET LEUR RÉSULTAT



1. PRÉAMBULE	
<p>1.1 Remplacer la Préambule par : « Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789 »</p>	
<p>1.2 Remplacer l'alinéa 1 par : « Nous, citoyens, proclamons notre attachement aux droits de l'Homme et au respect du vivant (dans toutes ses formes) »</p>	
<p>1.3 Suppression de l'alinéa 2</p>	

2. ARTICLE PREMIER	
<p>2.1 Alinéa 1 : Remplacer « La France est une République indivisible,... » par « La France est une République unique,... »</p>	
<p>2.2 Alinéa 1 : Remplacer « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » par « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et de justice sociale »</p>	
<p>2.3 Alinéa 1 : Supprimer « sans distinction d'origine, de race ou de religion »</p>	
<p>2.4 Alinéa 1 : Remplacer « sans distinction d'origine, de race ou de religion » par « sans distinction d'origine, de sexe ou de religion »</p>	
<p>2.5 Alinéa 1 : Remplacer « sans distinction d'origine, de race ou de religion » par « sans aucune distinction »</p>	
<p>2.6 Alinéa 1 : Remplacer « Elle respecte toutes les croyances » par « Elle respecte toutes les croyances et les opinions »</p>	
<p>2.7 Alinéa 1 : Supprimer « Elle respecte toutes les croyances »</p>	
<p>2.8 Alinéa 2 : Remplacer « La loi garantie l'égal accès... » par « La loi exige l'égal accès... »</p>	
<p>2.9 Remplacer l'alinéa 2 par : « La loi garantie l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles et sociales. »</p>	












<p>2.10 Remplacer l'alinéa 2 par : « Tous les citoyens ont égal accès aux processus de décision qui ont un impact sur la société et les citoyens. »</p>	
<p>2.11 Ajouter un 3^{ème} alinéa : « La loi favorise l'expression des mineurs dans le cadre d'une assemblée consultative. »</p>	

3. ARTICLE 2




<p>3.1 Remplacer l'alinéa 1 par : « Les langues de la République sont le français et la langue des signes. »</p>	
<p>3.2 Alinéa 2 : Changer de drapeau</p>	
<p>3.3 Supprimer l'alinéa 2</p>	
<p>3.4 Déplacer les alinéas 2 (emblème) et 3 (hymne) dans l'Article Premier</p>	
<p>3.5 Alinéa 3 : Remplacer « La Marseillaise » par une autre hymne moins guerrière</p>	
<p>3.6 Remplacer l'alinéa 4 par : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité, Justice" »</p>	
<p>3.7 Remplacer l'alinéa 4 par : « La devise de la République est « Fraternité, Liberté, Égalité, Bienveillance »</p>	

4. ARTICLE 3

<p>4.1 Alinéa 1 : Remplacer « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » par « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par l'auto-saisine, par le processus de pétition, par la voie du référendum et les instances représentatives. »</p>	
<p>4.2 Supprimer l'alinéa 2</p>	
<p>4.3 Alinéa 3 : Remplacer « Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution... » par « Le suffrage doit être direct dans les conditions prévues par la Constitution... »</p>	
<p>4.4 Alinéa 3 : Remplacer «...Il est toujours universel, égal et secret.» par « ... Il est toujours universel et égal. Le caractère secret du suffrage doit être déterminé par la loi. » <i>Intention : certains votes doivent pouvoir se faire à main levée. C'est l'enjeu du scrutin qui déterminera si le vote est secret ou pas.</i></p>	
<p>4.5 Alinéa 4 : Remplacer « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi,... » par « Sont électeurs et peuvent être représentants, dans les conditions déterminées par la loi,... »</p>	

<p>4.6 Alinéa 4 : ajouter la phrase suivante : « Sont électeurs pour les scrutins et élections prévues par la loi, tous les étrangers majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. »</p>	
<p>4.7 Alinéa 4 : Remplacer « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français... » par « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les résidents présent sur le territoire depuis 3 ans sans interruption,... » <i>Intention : les résidents permanents sont plus concernés par ce qui se passe dans le pays que les français qui ont quitté la France depuis plusieurs années.</i></p>	
<p>4.8 Alinéa 4 : Remplacer « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français... » par « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les résidents présent sur le territoire depuis 5 ans sans interruption,... » <i>Intention : les résidents permanents sont plus concernés par ce qui se passe dans le pays que les français qui ont quitté la France depuis plusieurs années.</i></p>	
<p>4.9 Ajouter un 5^{ème} alinéa : « Le tirage au sort participe à la démocratie dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel et égal. »</p>	

5. ARTICLE 4

<p>5.1 Supprimer l'Article 4 <i>Intention : il n'y aurait plus de parti ou de prérogative sur les décisions. Chaque citoyen ayant la possibilité d'exprimer sa propre opinion de manière individuelle et non négociable, les partis n'auraient donc plus leur place dans la Constitution.</i></p>	
<p>5.2 Supprimer les 2 premiers alinéas</p>	
<p>5.3 Alinéa 1 et 3 : Remplacer « Les partis et groupements politiques » par « Les groupements et associations politiques » <i>Intention : Garder la garantie du pluralisme et ne plus être obligé de passer par les partis</i></p>	
<p>5.4 Alinéa 3 : Remplacer « La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation. » par « La loi garantit les expressions pluralistes des opinions. »</p>	